

FORMATION AIDE-SOIGNANTE SELECTION 2022

*Regroupement des 4 IFAS du CANTAL :
AURILLAC, MAURIAC, MAURS ET SAINT-FLOUR*

INFORMATIONS

Conformément à l'Arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, il pourra être envisagé des modifications de calendrier et/ou de modalités de sélection : l'entretien pourra être supprimé et la sélection ne porter que sur la seule étude du dossier.

- **DEBUT DES INSCRIPTIONS : LUNDI 14 MARS 2022**
- **CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : LUNDI 13 JUIN 2022 à 16 heures.**

Le dossier d'inscription est à télécharger sur les sites www.ch-aurillac.fr, www.ch-mauriac.fr, www.campusduvallon.com, www.ch-stflour.fr et doit être remis à l'IFAS d'Aurillac :

- soit par voie postale (à privilégier) **avant le 13 juin 2022**, le cachet de la poste faisant foi,
- soit déposé à l'IFAS d'Aurillac au plus tard le **lundi 13 juin 2022 à 16 h.**

PROCLAMATION DES RESULTATS : 1^{er} JUILLET 2022 à 14 heures.

Par voie d'affichage dans les différents IFAS du Cantal, et sur les sites internet :

- **CH d'AURILLAC** : www.ch-aurillac.fr
- **CH de MAURIAC** : www.ch-mauriac.fr
- **IFAS de MAURS** : www.campusduvallon.com
- **IFAS de SAINT-FLOUR** : www.ch-stflour.fr

Chaque candidat recevra un courrier individuel.

.../...

Le dossier devra comporter les pièces suivantes :

1. Une pièce d'identité
2. Une lettre de motivation manuscrite
3. Un CV
4. Un document manuscrit, de 2 pages maximum, relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation
5. Selon la situation du candidat : la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français
6. Selon la situation du candidat, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires (élèves en terminales/cursus études)
7. Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et /ou recommandations du ou des employeurs
8. Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation (photocopie recto et verso). **L'original devra être obligatoirement produit le jour de l'entretien.**

Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment de leur parcours scolaire, de leurs diplômes et titres ou de leur parcours professionnel, les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. A défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.

Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'AS.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter les secrétariats :

- IFSI-IFAS d'AURILLAC : ☎ 04.71.46.56.22, e-mail : ifsi@ch-aurillac.fr
- IFAS de MAURIAC : ☎ 04.71.67.48.00, e-mail : ifas@ch-mauriac.fr
- IFAS de MAURS : ☎ 04.71.49.04.79, e-mail : campusduvallon@adapei15.com
- IFAS de SAINT-FLOUR : ☎ 04.71.60.63.53, e-mail : ifas@ch-stflour.fr